

Le groupe EELVA



**Conseil de Paris
16, 17 et 18 décembre 2013**

elus.paris-eelv.fr



CONTACT PRESSE :

Julien Bonnet
Chargé de mission / Communication
01 42 76 58 47 - 06 82 29 32 94
julien.bonnet@paris.fr

SOMMAIRE

BUDGET	4
VŒU RELATIF AUX ORIENTATIONS SOUHAITABLES DES PROCHAINS BUDGETS DE LA VILLE DE PARIS	5
VŒU RELATIF A LA TAXE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT POUR LE FINANCEMENT DU CAUE	8
VŒU RELATIF AUX TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	9
VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE - AMENDEMENT A LA DELIBERATION 2013 DVD 240	10
AMENDEMENT RELATIF AU LAIT DE CROISSANCE LIQUIDE BIO DANS LA PETITE ENFANCE	12
AMENDEMENT RELATIF A L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE RUE DE LA TOMBE ISSOIRE	14
AMENDEMENT POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE L' ILOT DE CHALEUR PARISIEN	16
AMENDEMENT POUR L' ASSOCIATION PACT PARIS-HAUTS DE SEINE	18
AMENDEMENT RELATIF AU CARREAU DU TEMPLE (3 ^E)	19
AMENDEMENT RELATIF AU RACHAT DE L' ANCIEN GRAND ECRAN ITALIE	20
AMENDEMENT POUR L' ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L' ASSOCIATION MICROLITHE (20 ^{EME})	21
AMENDEMENT POUR UN SOUTIEN A L' ASSOCIATION FAIRPLAYLIST (11 ^E)	22
AMENDEMENT POUR UN SOUTIEN A L' ASSOCIATION L'ONDE ET CYBELE (18 ^E)	23
AMENDEMENT RELATIF A LA REVALORISATION DE L' ALLOCATION PARIS PETIT A DOMICILE	24
AMENDEMENT RELATIF A LA SUBVENTION A LA FONDATION PSG	25
SOCIAL / SOCIETE	26
VŒU RELATIF A L' OUVERTURE DOMINICALE ILLEGALE DE COMMERCES A PARIS	27
AMENDEMENT RELATIF A LA BAISSSE DES TARIFS ENGENDREE PAR LE BOUCLIER SOCIAL	28
VŒU RELATIF A L' INSERTION DES POPULATIONS ROMS	30
AMENDEMENT CONCERNANT L' ENSEMBLE IMMOBILIER 10 RUE DE BELLEVILLE (20 ^{EME})	31

<u>ENVIRONNEMENT</u>	32
VŒU RELATIF AU CYCLE DE VIE POUR LE MATERIEL ACHETE PAR LA VILLE	33
VŒU RELATIF A L'INTERDICTION D'ACHAT DE POISSONS PECHES DANS LES EAUX PROFONDES	34
VŒU RELATIF AU JARDIN DES ROSIERS JOSEPH MIGNERET (4 ^E)	35
<u>DEPLACEMENTS</u>	36
VŒU RELATIF AU MAINTIEN DU STATUT PIETONNIER DES VOIES DU BOIS DE VINCENNES	37
VŒU POUR UNE AMELIORATION DES FREQUENCES DES LIGNES DE BUS	38
VŒU RELATIF AU STATIONNEMENT EN VOIRIE DES DEUX ROUES MOTORISES A PARIS	40
<u>AMENAGEMENT</u>	42
VŒU RELATIF AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES NAUTIQUES A PARIS	43
VŒU RELATIF A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ET DE BUREAUX	44
VŒU RELATIF AU DEVENIR DE LA SALLE DE L'ANCIEN CINEMA GRAND ECRAN ITALIE	46
<u>MEMOIRE</u>	48
VŒU POUR UNE CLAUSE DE TRANSPARENCE DANS LES MARCHES PUBLICS	49
VŒU RELATIF A LA LIBERATION DE PARIS (COMAC)	50

Budget

BP 2014

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013

Vœu relatif aux orientations souhaitables

des prochains budgets de la Ville de Paris

déposé par Christophe NAJDOVSKI et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que le Budget primitif 2014 proposé est insuffisamment destiné à dessiner et à engager de façon définitive les orientations et engagements budgétaires majeurs de notre municipalité. Et que ce dernier budget de la mandature 2008-2014 qui s'achève, est également l'occasion de tirer des enseignements de la politique budgétaire passée de notre municipalité et surtout d'émettre des souhaits quant aux futurs choix et options de gestion budgétaire de notre ville.

Considérant, concernant les **choix budgétaires** de notre Ville ces dernières années que face à l'urgence de la crise structurelle et globale, crise à la fois sociale et environnementale, il est nécessaire de poser des actes budgétaires qui engagent davantage notre ville dans la transition écologique afin de la rendre résiliente c'est à dire plus robuste et moins vulnérable aux difficultés.

Considérant à ce titre les propositions portées à l'occasion de divers budgets par notre groupe politique, et plus particulièrement au Budget primitif de début de mandature en 2009, pour **accentuer l'effort budgétaire et d'investissement pour la transition écologique de Paris en intensifiant sensiblement les efforts pour la réhabilitation thermique des bâtiments publics, l'amélioration des performances énergétiques du parc social comme du parc privé, la production de nouveaux logements sociaux à haute qualité environnementale ou à énergie passive, pour des transports publics fréquents fiables et réguliers, pour une politique favorisant la pratique du vélo au détriment des autres moyens de déplacement, pour la mise en œuvre d'un Plan Climat exigeant, pour augmenter la part du bio dans les restaurants scolaires et administratifs, amplifier une politique de prévention et réduction des déchets, etc... ou plus récemment par le dépôt d'un vœu au Budget supplémentaire de juillet 2013 ;**

Même si d'indéniables avancées ont été enregistrées dans ce domaine avec la poursuite du Plan Climat et ses nouveaux développements ainsi que le Plan Biodiversité et autres initiatives récentes, nous ne pouvons que regretter une nouvelle fois que notre municipalité n'ait pas eu l'audace d'amplifier ces initiatives à la hauteur des demandes formulées par le groupe écologiste. Car les investissements massifs proposés en 2009 et dans les années qui ont suivi auraient contribué à accélérer encore davantage la nécessaire mutation écologique de Paris et auraient bénéficié aux Parisiennes et Parisiens, à leur environnement et à leur qualité de vie présente et future, tout en contribuant fortement à la création d'emplois non délocalisables.

De plus Paris est une ville dont les orientations politiques ont un caractère d'exemplarité fort pour les autres collectivités territoriales partout dans le monde et qu'aujourd'hui concentrer et amplifier l'effort sur la transition écologique des territoires est une nécessité urgente si l'on veut préserver les chances de maintenir une vie durable sur Terre et que l'on souhaite que notre Ville soit exemplaire tandis qu'elle accueillera la Conférence sur le Climat en 2015 ;

Considérant et regrettant une nouvelle fois différents projets et investissements massifs inutiles décidés par l'exécutif parisien durant cette mandature, tels que la coûteuse canopée des Halles, le stade Jean-Bouin, les différents projets de tours ou plus récemment la salle philharmonique, projets inutiles et peu pertinents car déconnectés des besoins réels des Parisiens et ne bénéficiant pas au plus grand nombre.

Considérant la décision de la municipalité parisienne depuis 2008 de procéder, afin de garantir une stabilité des effectifs des agents de la Ville, à des redéploiements d'agents au sein des Directions et des services, décision que le groupe EELVA a contesté dès le début de la mandature car un tel choix n'est viable qu'à périmètre constant de besoin en personnel, ce qui n'est pas le cas lorsque durant la même période la Ville de Paris ouvre de nouveaux équipements municipaux et crée de nouveaux services et ce qui contribue à dégrader les conditions de travail des agents de la Ville et risque de mettre à mal la qualité du service public parisien.

Considérant enfin certaines options de **gestion budgétaire** de notre municipalité qui ont été contestées par le groupe EELVA au long de cette mandature tant au niveau des recettes que du pilotage de la politique d'investissement au sein de la majorité municipale, décisions à propos desquelles la Chambre régionale des comptes (CRC) d'Ile-de-France dans son récent rapport sur « *l'évolution des marges de manœuvres financières et la construction du budget 2013 de la Ville de Paris* » a émis également des réserves dans le sens pointé de longue date par les élus/es écologistes.

Ainsi, tout en soulignant le sérieux budgétaire de la Ville de Paris, sa maîtrise des dépenses, le fort niveau d'investissement, et la modération de la fiscalité directe de la Ville de Paris, la CRC s'est préoccupée de l'importante fluctuation des recettes de notre Ville, soulignant que les recettes fiscales de la Ville, qui représentent 60 % du volet recettes du budget, sont constituées à 55 % de contribution directe, et à près de 25 % du produit des droits de mutation, droits de mutation qui au fil des années ont fluctué de moins 31 % à plus 67 %. Concluant que le volet recettes de notre municipalité n'est pas suffisamment assis sur des bases pérennes. Ce que le groupe EELVA a regretté à mainte reprise.

Sans augmenter le niveau global de la fiscalité locale directe (taxe d'habitation et taxe foncière notamment), il apparaît nécessaire de mener une réflexion pour réorienter certains volets de la politique fiscale de notre municipalité vers davantage de cohérence et de justice. Et cela passe notamment par la nécessaire révision de certaines taxes dont le rapport de la CRC note « le niveau modeste » et certaines incohérences, comme la Cotisation foncière des entreprises (CFE), la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la Taxe de balayage, ainsi que la création de la Taxe départementale légale pour financer le C.A.U.E. Un effort d'optimisation doit également être poursuivi concernant le taux de recouvrement des droits de stationnement ainsi que le produit des redevances versées à la Ville. Le groupe EELVA a déposé au cours de la mandature différents vœux en ce sens, là encore en vain.

Egalement, concernant la concertation et le pilotage des investissements, dans l'une de ses recommandations la C.R.C. regrette l'absence de présentation d'une synthèse et d'un échéancier pluriannuel des investissements et des dépenses prévues par la Ville de Paris. Il ne s'agit ni plus ni moins évidemment que du Plan d'Investissements Pluriannuel pour Paris 2009- 2014 (P.I.P.P.), qui détaille et programme les investissements prévus durant la mandature dans différents domaines (voierie et déplacements, urbanisme, logement et habitat, affaires culturelles) et qui n'a jamais fait l'objet d'un débat ou d'un vote par les élus/es du Conseil de Paris et dont le groupe EELVA a demandé en vain à avoir connaissance depuis le début de la mandature, afin de pouvoir débattre des priorités d'investissements au sein de la majorité municipale en premier lieu.

Aussi, sur proposition de Christophe Najdovski, XXX et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, le **Conseil de Paris émet le vœu que, dès le début de la prochaine mandature (2014-2020) et pour les prochains budgets de la municipalité,**

- **soient privilégiés les choix et orientations budgétaires résolument tournées vers la transition écologique de notre Ville ;**
- **soient privilégiés les investissements et projets répondant réellement aux besoins de la population et utiles à toutes et tous et que cessent ainsi les investissements massifs pour des projets de prestige, coûteux, anti-écologiques et déconnectés des besoins réels ;**
- **soient engagée sans tarder une réflexion sur le volet recette du budget en réorientant la politique fiscale de la municipalité vers davantage de cohérence et de justice en révisant certaines taxes (CFE, TEOM, taxe de balayage) et en optimisant le recouvrement des droits de stationnement et certaines redevances ;**
- **que soit débattu le Plan d'Investissements Pluriannuel pour Paris 2015- 2020 au sein de la future majorité municipale et au-delà en Conseil de Paris ;**
- **que la gestion des ressources humaines de la Ville et du Département de Paris soit reconsidérée afin d'exclure du périmètre des redéploiements les besoins en agents de la Ville générés par l'ouverture de tout nouvel équipement ;**
- **et que le Budget supplémentaire de juillet 2014 soit l'occasion de mettre en œuvre ces demandes et orientations souhaitables.**

BP 2014

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013

Vœu relatif à la taxe départementale d'aménagement

pour le financement du CAUE

déposé par Yves CONTASSOT, Jacques BOUTAULT et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et Environnement de Paris (CAUE) exerce son rôle d'information, de sensibilisation, de conseil et de formation depuis plus de 30 ans. Ses missions s'adressent aux collectivités territoriales ainsi qu'aux particuliers, aux élus, aux professionnels et aux enseignants ;

Ses objectifs pour les années à venir témoignent de son dynamisme : renforcer ses compétences traditionnelles et développer son accompagnement en matière de participation citoyenne, déjà entamé avec notamment les petites leçons de ville, les formations à destination des conseils de quartier et les ateliers participatifs organisés ;

Pour réaliser ces objectifs, le CAUE dispose de moyens limités. Pour mener son programme 2014 à bien, il dispose uniquement d'une subvention annuelle de 250 000 euros. Cette subvention versée par la Ville de Paris doit être défendue chaque année, processus qui fragilise son indépendance ;

Pourtant, une taxe départementale sur les permis de construire (TDCAUE) a été instituée dès la loi de finances du 30 décembre 1978 afin de donner une ressource fiscale aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et Environnement. Devenue taxe d'aménagement depuis la loi de finances du 29 décembre 2010, la part départementale de cette taxe allouée au financement des CAUE est ainsi plafonnée à 2,5% ;

Avec pas moins de 92 CAUE départementaux, le CAUE Paris est aujourd'hui l'un des seuls CAUE de France à ne pas en bénéficier ;

Le rapport annuel du CAUE de 2007 le soulignait déjà: « la consolidation et la poursuite de la démarche engagée depuis 2001 ne peuvent s'envisager sans une pérennisation de la situation financière du CAUE de Paris. ». Demandée par les élus écologistes lors des Conseils de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2008 puis des 14 et 15 octobre 2012, alors que la mandature 2008-2014 s'achève il apparaît indispensable d'enfin allouer la part départementale de la taxe d'aménagement au CAUE parisien comme prévu par le législateur ;

Devant être votée avant le 30 novembre de l'année précédant sa mise en œuvre, le versement de cette taxe permettra ainsi au CAUE d'assumer ses missions dans les meilleures conditions ;

Aussi, sur proposition de Yves CONTASSOT, Jacques BOUTAULT et des élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que lors du prochain exercice budgétaire, le financement du CAUE de Paris soit réalisé par la part départementale de la taxe d'aménagement.**

BP 2014

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013

Vœu relatif à l'instauration d'une exonération partielle de la taxe sur les propriétés foncières bâties sous condition de travaux de performance énergétique

déposé par Christophe NAJDOVSKI, René DUTREY et les élu/es du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Considérant que le secteur résidentiel à Paris représente 35% de la consommation énergétique du territoire, et que les Parisiens font face à des difficultés croissantes d'accès à l'énergie, avec pour conséquence le développement préoccupant de la précarité énergétique ;

Considérant que le Plan Climat Energie de Paris actualisé en 2012 fixe un objectif de réduction de 25% des consommations énergétiques d'ici 2020 ;

Considérant les nombreux dispositifs incitatifs mis en œuvre par la Ville de Paris depuis l'adoption du Plan Climat en direction des copropriétaires pour enclencher la rénovation énergétique des bâtiments : Copropriétés Objectif Climat, OPATB 13ème, OPA2D2E République, OPATB ;

Considérant l'engagement de l'Etat dans la transition énergétique notamment au travers du plan de rénovation énergétique de l'habitat, et la mise en œuvre de dispositifs d'aide financière à destination des ménages propriétaires du parc privé ;

Considérant le dispositif permettant aux collectivités locales de décider, sur délibération, de proposer une exonération partielle ou totale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui font l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement éligibles au crédit d'impôt développement durable.

Considérant la nécessité pour la Ville de Paris d'amplifier et d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans le Plan Climat Energie et vu l'efficacité reconnue des incitations financières pour faciliter la réalisation de travaux d'économie d'énergie ;

Aussi, sur proposition de Christophe Najdovski, René Dutrey et des élu/es du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

La ville de Paris étudie la possibilité de mettre en place un dispositif d'exonération partielle ou totale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui font l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement éligibles au crédit d'impôt développement durable.

Vélos à assistance électrique - Amendement à la délibération 2013 DVD 240

déposé par Christophe Najdovski et les éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Considérant les efforts fournis par la Ville en termes de promotion de l'usage du vélo depuis 2001, avec notamment la mise en place du plan vélo ;

Considérant la mise en place, sur proposition des éluEs du groupe EELVA, du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) en novembre 2009 ;

Considérant le succès de ce dispositif, avec notamment plus de 9500 vélos à assistance électrique subventionnés depuis 4 ans ;

Considérant néanmoins la barrière que peut représenter l'achat d'un vélo à assistance électrique dans le budget d'un ménage ;

Considérant que l'entrée de gamme des vélos à assistance électrique se situe aux alentours de 700€.

Considérant que dans ce cas, la subvention de la Ville s'élève à 175€, soit un coût final à payer pour le cycliste de 515€ ;

Considérant l'intérêt de l'usage du vélo à assistance électrique, alternative à la mobilité automobile individuelle en milieu urbain ;

Considérant la nécessité de démocratiser l'accès à l'achat de vélo à assistance électrique ;

Aussi, Christophe Najdovski les éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés proposent d'amender la délibération 2013 DVD 240 ainsi :

Faire passer à 35% le montant de la subvention à destination des vélos à assistance électrique, soit :

Dans l'exposé des motifs, au 9^{ème} alinéa :

Remplacer « le montant de l'aide à l'achat de cyclomoteur électrique et de vélo à assistance électrique reste inchangé à 25% du prix d'achat TTC dans la limite de 400€ TTC par matériel neuf acheté. »

Par « le montant de l'aide à l'achat de cyclomoteur électrique et de vélo à assistance électrique est porté à 35% du prix d'achat TTC dans la limite de 400€ TTC par matériel neuf acheté. »

Dans le projet de délibéré, à l'article 3 :

Remplacer « Le montant de la subvention reste identique à celui actuellement en vigueur fixé à 25 % du prix d'achat TTC du deux-roues électrique, dans la limite de 400 euros par matériel neuf acheté. »

Par « Le montant de la subvention est porté à 35 % du prix d'achat TTC du deux-roues électrique, dans la limite de 400 euros par matériel neuf acheté. »

Dans l'annexe 1, à l'article 3 – Engagement de la Ville de Paris

Remplacer le chiffre 25 par 35 : « *La Ville de Paris, en vertu de la délibération du Conseil de Paris référencée 2013 DVD 240 du, après respect par le demandeur des obligations fixées à l'article 5, verse au bénéficiaire une subvention fixée à 25 % du prix d'achat TTC du deux-roues électrique neuf, dans la limite de 400€ par matériel. »*

Dans l'annexe 2, à l'article 3 – Engagement de la Ville de Paris

Remplacer le chiffre 25 par 35 : « *La Ville de Paris, en vertu de la délibération du Conseil de Paris référencée 2013 DVD 240, du, après respect par le demandeur des obligations fixées à l'article 5, verse au bénéficiaire une subvention fixée à 25 % du prix d'achat TTC de chacun des deux-roues électriques, dans la limite de 400 € par matériel neuf acheté, sans dépasser le nombre de 10 aidés par bénéficiaire, (ce lot comprend les différents modèles présentés à l'article 2), soit : »*

Dans l'annexe 3, à l'article 3 – Engagement de la Ville de Paris

Remplacer le chiffre 25 par 35 : « *La Ville de Paris, en vertu de la délibération du Conseil de Paris référencée 2013 DVD 240 du, après respect par le demandeur des obligations fixées à l'article 5, verse au bénéficiaire une subvention fixée à 25 % du prix d'achat TTC du deux-roues électrique neuf, dans la limite de 400€ par matériel. »*

BP 2014

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013

Amendement relatif au passage au lait de croissance liquide bio

dans les 20 Ecolo Crèches pilotes

et dans les nouveaux établissements d'accueil municipaux de la petite enfance

Rattaché à la délibération 2013 DF 76

déposé par Christophe NAJDOVSKI et les élu/es du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Considérant que la Ville de Paris fait un effort soutenu pour développer l'alimentation biologique dans les établissements d'accueil municipaux de la petite enfance ;

Considérant que la petite enfance constitue le secteur municipal où la part du bio est la plus importante avec 37,1 % des aliments servis ;

Considérant que cet effort doit être poursuivi, en ajoutant régulièrement de nouveaux aliments d'origine biologique ;

Considérant qu'afin d'assurer la qualité de l'alimentation servie aux tout-petits et de répondre à la demande de nombreux parents, le recours au lait bio dans les établissements d'accueil doit constituer une priorité ;

Considérant que le passage au lait bio fait ainsi partie des préconisations du rapport relatif à la mise en œuvre de la démarche Ecolo Crèche dans les établissements d'accueil de la petite enfance ;

Considérant que le recours au lait bio se heurte toutefois à plusieurs difficultés ;

Considérant que, suivant l'avis des services de Protection maternelle et infantile, seul le lait liquide peut ainsi être utilisé dans les établissements d'accueil de la petite enfance ;

Considérant que le lait de croissance est le seul lait infantile liquide actuellement commercialisé en bio ;

Considérant que l'introduction de lait de croissance liquide bio à destination de tous les établissements d'accueil municipaux de la petite enfance pourrait intervenir à l'occasion du renouvellement du marché des laits infantiles arrivant à échéance en 2015 ;

Considérant que, sans attendre le renouvellement de ce marché, le lait de croissance liquide pourrait être introduit dès 2014, en commençant par les 20 Ecolo Crèches pilotes et les nouveaux établissements d'accueil municipaux, ouvrant à partir de janvier 2014 ;

Considérant que le volume de consommation annuelle de lait de croissance liquide d'une cinquantaine d'établissements peut être estimé à environ 20 000 litres ;

Considérant que le prix au litre du lait de croissance bio liquide est actuellement de 2,25 euros environ dans le commerce.

Aussi, Christophe NAJDOVSKI et les élu/es du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés proposent **d'amender le BP 2014 comme suit :**

- **La ligne relative au budget de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance sera abondée de 50 000 euros afin de permettre l'achat de lait de croissance liquide bio dans les 20 Ecoles Crèches pilotes et dans tous les établissements d'accueil de la petite enfance municipaux ouvrant à partir de janvier 2014.**

BP 2014

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013

Amendement relatif à l'acquisition par la Ville de Paris de l'ensemble immobilier situé 26 à 30, rue de la Tombe Issoire et 15/17, villa Saint-Jacques

Rattaché à la délibération 2013 DF 77

*déposé par René DUTREY et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et
Apparentés*

Considérant l'adoption par le conseil de Paris de novembre 2013 de la délibération relative à l'acquisition du volume n° 2 de l'ensemble immobilier situé 26 à 30, rue de la Tombe Issoire et 15/17, villa Saint-Jacques ;

Considérant l'engagement pris lors du débat en séance par la Ville de Paris que des fouilles archéologiques complémentaires soient menées sur le site dit de la ferme Montsouris, sous l'égide de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) ;

Considérant le vœu du groupe écologiste voté au Conseil de Paris demandant notamment le rachat de la globalité du site et des carrières et le développement d'un projet local d'agriculture urbaine ;

Considérant que ce site possède un caractère historique exceptionnel, accueillant la dernière ferme de Paris exploitée jusqu'en 1955 mais aussi le pavillon « Troubadour » du XIXe siècle et plusieurs bâtiments faubouriens de la même époque ;

Considérant que se trouvent en sous-sol la carrière du chemin de Port Mahon, classée Monument Historique, un aqueduc gallo-romain, une section de la route gallo-romaine principale de Lutèce et la cave de la Maison Ficherolles datant du XVIIe siècle ;

Considérant la mobilisation des habitants du quartier, regroupés au sein du collectif Port Mahon et l'appui de nombreux élu/es d'arrondissement, de différentes tendances politiques, qui souhaitent que ce site fasse l'objet d'un projet public, permettant de concilier accès au logement, création d'équipements locaux de service public et préservation du patrimoine ;

Considérant les nombreux vœux en Conseil de Paris demandant la préservation du site, notamment en mars 2013 visant à engager la modification du PLU afin que celui-ci soit conciliable avec la réalité du terrain, à savoir l'impossibilité de construire plus que les volumes des bâtiments existants ;

Considérant que l'accord passé par la Ville de Paris avec le promoteur immobilier permettra la construction d'un immeuble de 8 étages, comprenant 80 appartements, allant à l'encontre de toutes les hypothèses de travail proposées jusqu'ici qui conduisaient à créer des logements à des prix abordables et la préservation de l'espace vert dans la Cour de la Ferme ;

Considérant que cette opération entrainera la réalisation par le promoteur de travaux de consolidation sur la carrière de Port Mahon, qui mettra ce vestige inestimable du sous-sol parisien définitivement en péril ;

Aussi René DUTREY et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés,
proposent d'amender la délibération comme suit :

- une autorisation de programme de 7 millions d'euros est créée afin de permettre l'acquisition par la Ville de Paris de l'ensemble immobilier situé 26 à 30, rue de la Tombe Issoire et 15/17, villa Saint-Jacques

BP 2014

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013

Amendement pour une meilleure connaissance de l'îlot de chaleur parisien

Rattaché à la délibération 2013 DF 76

déposé par René DUTREY, Fabienne GIBOUDEAUX et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui démontre clairement la responsabilité des activités humaines dans le réchauffement climatique.

Considérant l'échec de la 19^e conférence des Parties sur le changement climatique (COP19) de Varsovie qui s'est soldée par un compromis sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre sans engagements contraignants.

Considérant que la ville de Paris a adopté à l'unanimité son Plan Climat Energie en 2007 pour lutter contre le changement climatique et l'a actualisé en 2012, à nouveau à l'unanimité.

Considérant que l'actualisation du Plan climat énergie de Paris prévoit la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation de Paris au changement climatique.

Considérant la mise en évidence, par le Plan Biodiversité de Paris voté à l'unanimité par le Conseil de Paris en 2011, des services éco-systémiques de la végétation et de la nature en ville.

Considérant que les effets du réchauffement climatique peuvent être dramatiques comme en 2003 où la canicule avait entraîné une surmortalité des personnes les plus fragiles (3000 décès supplémentaires à Paris par rapport à la mortalité constatée habituellement).

Considérant que l'un des effets à venir du changement climatique à Paris est l'augmentation significative des périodes caniculaires.

Considérant que les résultats de l'étude Epicéa sur les impacts du changement climatiques à l'échelle de l'agglomération parisienne et celle de l'APUR sur les îlots de chaleur urbains à Paris mettent l'accent sur l'importance des espaces verts et des zones humides dans la ville pour la rafraichir.

Considérant que ces études nécessitent d'être prolongées par des mesures et observations plus précises, qui permettront ensuite d'identifier précisément les actions à mettre en œuvre pour diminuer les effets de l'îlot de chaleur urbain et adapter le territoire parisien au dérèglement climatique.

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris lors de la séance des 22 et 23 avril 2013 portant sur le lancement d'une étude sur les services écologiques de la petite ceinture, notamment sur son rôle thermorégulateur, étant donné son importance sur le territoire parisien comme espace végétalisé.

Aussi, sur proposition de René Dutrey, Fabienne Giboudeaux et des élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris décide d'amender le budget primitif 2014 comme suit :**

- **Le budget de fonctionnement 2014 de la DEVE est abondé de 150 000 euros supplémentaires pour lancer une étude sur le rôle thermorégulateur des espaces verts et des zones humides à Paris.**

BP 2014

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013

Amendement pour l'association PACT Paris-Hauts de Seine

Rattaché à la délibération 2013 DF 76

déposé par René Dutrey et les élu/es du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Considérant le lancement en octobre 2013 du Plan national de rénovation énergétique de l'Habitat, qui s'est traduit notamment par la mise en place d'un numéro unique « Point de Rénovation Info Service » soutenu par une campagne publicitaire, visant à démultiplier la demande d'éco-rénovation de la part des Parisiens ;

Considérant que l'association PACT Paris-Hauts-de-Seine a pour objet d'améliorer les conditions de vie des personnes les plus défavorisées en améliorant le confort de leurs logements et en réhabilitant des immeubles privés vétustes ;

Considérant que la Ville de Paris subventionne le PACT Paris-Hauts-de-Seine en tant que guichet unique d'assistance aux Parisiens modestes ayant besoin de réaliser des travaux d'amélioration ou d'adaptation de leur logement ou des parties communes ;

Considérant l'ouverture par le PACT en septembre 2013 d'une nouvelle permanence dans le 14^eème arrdt ;

Considérant l'augmentation du volume d'activité du PACT, qui reçoit les appels redirigés par la plate-forme nationale du « Point de Rénovation Info Service » et effectue des visites techniques chez les particuliers ;

Considérant que la subvention annuelle versée par la Ville de Paris n'a pas été revalorisée depuis 2009 et que cette subvention devrait en conséquence être théoriquement augmentée de 4% au minimum ;

Aussi, René DUTREY et les élu/es du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés proposent **d'amender le budget primitif comme suit :**

Que la nature budgétaire 6574 « Subvention aux associations » de la Direction du logement et habitat pour le BP 2014 soit abondée de 50 000 euros.

Amendement relatif au Carreau du Temple (3^e)

Rattaché à la délibération 2013 DF 76

déposé par Christophe NAJDOVSKI et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que l'utilisation des espaces du Carreau du Temple réhabilité fit l'objet d'un appel à projet qui aboutit au choix du projet « Un espace pour tous » ;

Considérant que ce projet prévoyait de faire du Carreau du Temple un lieu polyvalent composé d'un gymnase, de salles de sport et d'expositions, d'un espace jeunesse, de commerces, d'ateliers, d'un espace évènementiel et d'une salle de spectacle ;

Considérant que l'exposé des motifs de la délibération 2012 DF 73/DJS 392 relative à la création de la Société Publique Locale du Carreau du Temple votée l'an dernier précisait ainsi que « le Carreau du Temple propose ses espaces aux publics scolaires, aux associations, aux institutions et aux particuliers »

Considérant que l'exposé des motifs spécifiait en outre : « l'équipement sera ouvert sur de larges créneaux horaires pour proposer des activités de service public dans les domaines sportifs et culturels ».

Considérant que les activités annexes, notamment évènementielles n'étaient censées être organisées que « sur les créneaux restant disponibles » ;

Considérant que la programmation des activités du grand espace en rez-de-chaussée laisse pourtant apparaître que la part des activités évènementielles, loin d'être résiduelle, semble devenir majoritaire ;

Considérant que la vocation de service public de ce nouvel équipement créé par la Ville de Paris serait ainsi dévoyée;

Considérant que la Délégation de service public pour l'exploitation du Carreau du Temple, fixée par la délibération 2012 DJS 420 stipule que « compte tenu des obligations imposées par le délégant, celui-ci versera une participation financière au titre de la compensation des sujétions de service public, qui ne constituera en aucun cas une subvention d'équilibre » ;

Considérant qu'un abondement du budget du Carreau du Temple permettrait ainsi de limiter les privatisations au profit d'activités dédiées aux habitants du quartier.

Aussi, Christophe NAJDOVSKI et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, proposent **d'amender la délibération comme suit :**

- **500 000 euros supplémentaires sont inscrits au budget de fonctionnement du Budget Primitif 2014 afin de permettre le versement d'une participation financière de la Ville de Paris au Carreau du Temple d'un montant de 1 500 000 euros (contre 1 000 000 initialement prévu).**

BP 2014

Conseil de Paris des 16 ,17 et 18 décembre 2013

Amendement relatif au rachat de l'ancien Grand Ecran Italie

Rattaché à la délibération 2013 DF 77

déposé par Yves CONTASSOT et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que le Grand Ecran Italie est l'aboutissement d'un projet d'urbanisme à vocation culturelle de la municipalité parisienne dans le but de redynamiser le secteur Gobelins-Italie autour d'un pôle consacrée à l'audiovisuel et au-delà.

Considérant que le cahier des charges voté par le Conseil de Paris imposait des obligations de programmation telles que des « festivals à thème, nuits du cinéma » appréciées du public, ou encore des « congrès, conventions, manifestations, assemblées générales de sociétés... ».

Considérant que le Conseil de Paris avait fait de cette salle le support d'une mission de service public culturel interrompue illégalement, sans aucune consultation des élus sur la suppression.

Considérant que de par sa conception, le lieu a une capacité d'accueil de plus de 650 places, une scène de 300 m², une fosse pouvant accueillir un orchestre, un vaste monte-charge relié directement au parking du centre commercial adjacent ; il nous semble évident que ce lieu unique pourrait remplir les missions pour lequel il avait été initialement conçu :

- retransmission d'évènements lyriques ou musicaux
- accueils de spectacles vivants, patrimoniaux ou non
- projections cinématographiques ...

Considérant le risque avéré d'une spéculation sur le Grand Ecran qui pourrait ainsi ne pas pouvoir être destiné à ces missions,

Considérant que la Ville de Paris pourrait se porter acquéreur du lieu et soit le revendre sous condition suspensive de sa destination, soit le louer sous forme d'un bail emphytéotique,

Aussi Yves CONTASSOT et des élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **proposent d'amender la délibération comme suit :**

- une autorisation de programme de 6 millions d'euros est créée afin de permettre le rachat du Grand Ecran Italie à titre conservatoire pour éviter un changement de destination autre qu'à vocation culturelle.

Amendement pour l'attribution d'une aide financière exceptionnelle

à l'association Microlithe dans le 20^{ème}

rattaché à la délibération 2013 DF 76

déposé par Fabienne GIBOUDEAUX et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que l'association Microlithe propose depuis 1998 des activités d'animation et de formation aux technologies de l'information et de la communication,

Considérant qu'elle fait partie du réseau des établissements publics numérique de Paris dont le but est de lutter contre la fracture numérique,

Considérant que Microlithe est une association dynamique, répondant régulièrement à des appels à projets public ou privé,

Considérant qu'elle a depuis ajouté à ce activités de sensibilisation la thématique du développement durable en organisant notamment deux salons annuels qui remportent un grand succès populaire,

Considérant que le quartier du Haut Belleville où officie Microlithe a besoin de cette offre associative,

Considérant que Microlithe connaît depuis quelques mois une situation financière dégradée qui s'apparente à une « crise de croissance »,

Considérant le placement en redressement judiciaire de l'association Microlithe suite à une demande d'étalement de sa dette sociale à l'URSSAF,

Considérant que cette dette est liée à l'emploi de 3 salariés, sans aucune aide à l'emploi et à une baisse de l'activité « formation » de l'association ayant réduit ses recettes,

Considérant que l'association Microlithe a déjà procédé à un licenciement économique en juillet,

Considérant le risque de voir le Tribunal prononcer la liquidation judiciaire de cette association,

Considérant que la banque de l'association est prête à accorder des facilités de trésorerie pour autant qu'un aide exceptionnelle permette à l'association de passer ce cap critique,

Aussi, sur proposition de Fabienne GIBOUDEAUX et des élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, proposent **d'amender la délibération comme suit :**

- **30 000 euros supplémentaires sont inscrits aux subventions de fonctionnement du Budget Primitif 2014 afin de permettre le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 euros en 2014 à l'association Microlithe**

BP 2014

Conseil de Paris des 16,17 et 18 décembre 2013

Amendement pour un soutien à l'association Fairplaylist (11^e)

Rattaché à la délibération 2013 DF 76

déposé par Danielle FOURNIER et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Fairplaylist est une association, créée à Paris en 2003, qui s'emploie à développer les pratiques du commerce équitable et du développement durable dans la production musicale et qui est notamment à l'origine du Festival Ménilmontant, écofestival urbain qui a lieu dans le nord-est parisien chaque année au mois de mai.

Cette association encourage le développement de pratiques économiques qui reposent sur des principes de coopération et de solidarité, de rémunération équitable, d'autonomie de l'artiste et de protection de l'environnement dans le secteur culturel.

Ainsi, en 2012, « Fairplaylist » a lancé le dispositif « La billetterie mise à nu », en partenariat avec « Main d'œuvre », dispositif qui consiste en un affichage pédagogique, à l'entrée des concerts et sur les places de spectacle, détaillant l'économie d'une soirée, la répartition des charges et le nombre de places à vendre pour arriver à l'équilibre.

Cette association bénéficie depuis 2008, outre une subvention de la Région Ile-de-France, d'un soutien de la Ville de Paris à hauteur de 8 000 euros.

Cependant, ayant souhaité ces dernières années renforcer son modèle économique et ses moyens humains pour pérenniser son action et entretenir une dynamique continue, et suite à la perte d'une subvention, l'association a connu dernièrement des difficultés financières, ce qui l'a conduit à l'automne dernier à déposer son bilan et à s'engager depuis dans un plan de redressement.

Afin d'accompagner cette association dans son redressement, il serait souhaitable que la Ville de Paris la soutienne à titre exceptionnel, en versant un supplément à la subvention de 8 000 euros versée chaque année.

Aussi, Danielle FOURNIER et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, proposent **d'amender la délibération comme suit :**

- **15 000 euros supplémentaires sont inscrits aux subventions de fonctionnement du Budget Primitif 2014 afin de permettre le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 23 000 euros en 2014 à l'association Fairplaylist.**

Amendement pour un soutien à l'association L'Onde et Cybèle (18^e)

Rattaché à la délibération 2013 DF 76

déposé par Danielle FOURNIER et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

L'Onde et Cybèle est une association, basée dans le 18^e arrondissement, qui œuvre pour soutenir la création artistique dans un souci constant de promouvoir la rencontre entre les publics, les professionnels et les territoires.

Cette association organise notamment deux festivals particulièrement remarquables et appréciés : le festival *Rhizomes*, anciennement Musiques et Jardins et le festival *La Voix est libre*, anciennement festival Jazz Nomades créé en mai 2002

Rhizomes est un festival qui se tient chaque été pendant trois week-end dans les espaces verts du 18^{ème} arrondissement et d'Aubervilliers et qui propose à un public diversifié une dizaine de concerts d'artistes confirmés et de figures émergentes.

Le festival *La Voix est libre* propose chaque année en mai pendant trois jours des créations, des rencontres inédites entre des talents émergents de la scène jazz et des figures de l'expression orale issues des musiques improvisées, des musiques du monde, du slam, du théâtre contemporain, et des interventions de philosophes, de scientifiques et d'écrivains.

L'association L'Onde et Cybèle est également engagée dans des projets de co-production et de programmation et anime des ateliers de pratiques artistiques gratuits au sein de deux quartiers prioritaires de la politique de la ville : la Goutte d'Or (18^e) et à la Cité Michelet (19^e).

Cette association mène un travail reconnu, aussi bien pour la qualité artistique des événements proposés que pour ses capacités de gestion et d'organisation et ce toujours dans le respect d'une éthique professionnelle exigeante.

Face à l'essor et au succès des manifestations qu'elle organise, l'association a renforcé ses équipes (personnel technique et d'organisation)

Cette association bénéficie depuis plusieurs années d'un soutien de la Ville de Paris et a bénéficié en 2013 à ce titre d'une subvention de 41 500 euros.

Mais l'augmentation mécanique et régulière des charges de fonctionnement et la diminution du soutien de certains partenaires ont entraîné pour cette association quelques difficultés budgétaires et un manque de moyens au regard de l'essor des événements qu'elle organise.

Aussi, Danielle FOURNIER et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, proposent **d'amender la délibération comme suit :**

- **30 000 euros supplémentaires sont inscrits aux subventions de fonctionnement du Budget Primitif 2014 afin de permettre le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 71 500 euros en 2014 à l'association L'Onde et Cybèle.**

BP 2014

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013

Amendement budgétaire relatif à la revalorisation de l'allocation

Paris Petit à Domicile (PAPADO)

déposé par Danielle FOURNIER, Christophe NAJDOVSKI et les élu/es du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Considérant la décision de la Ville de soutenir les ménages parisiens en revalorisant et en modifiant les barèmes de certaines prestations attribuées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Considérant que lors du conseil de Paris du mois de novembre, il a notamment été proposé de revaloriser de 5% le montant de trois aides versées par le CASVP;

Considérant que l'allocation « Paris Petit à Domicile » (PAPADO), versée également par le CASVP, qui bénéficie à des familles recourant à une garde à domicile partagée avec d'autres familles, ne figurait pas parmi les allocations concernées par cette revalorisation ;

Considérant que l'allocation PAPADO s'obtient sous conditions de ressources et varie de 100 à 400€ par mois selon le nombre d'enfants et les revenus de la famille ;

Considérant que cette allocation concerne environ 1000 familles ;

Considérant que cette allocation n'a pas été revalorisée depuis sa création, il y a 8 ans.

Aussi, Danielle FOURNIER, Christophe NAJDOVSKI et les élu/es du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés **proposent l'amendement suivant au budget alloué aux aides du CASVP :**

Le budget des aides attribuées par PAPADO est abondé de 50 000 euros de façon à revaloriser de 5 % l'allocation Papado qui s'échelonne ainsi de 105 euros à 420 euros.

2014

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013

Amendement relatif à la subvention à la fondation PSG

Rattaché à la délibération 2013 DF 76

*déposé par Sylvain GAREL et les élu/es
du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparenté/es*

Considérant que la fondation PSG mène des actions utiles et précieuses : activités récréatives pour les enfants d'un quartier sensible, insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté sur le marché de l'emploi, promotion du football féminin, construction de citystades, etc.

Considérant que le Conseil de Paris a voté en octobre 2013 le quasi-triplement de la subvention municipale attribuée chaque année à la fondation PSG, son montant passant de 170 000 à 450 000 euros ;

Considérant que le budget annuel du PSG est d'environ 400 millions d'euros, ce qui lui permet largement de financer lui-même le coût de ces actions caritatives (0,1% de ce budget) et qu'ainsi la Ville de Paris a récemment renoncé à verser une subvention de fonctionnement au PSG ;

Considérant que certains joueurs du PSG bénéficient d'un salaire annuel d'environ douze millions d'euros, soit un montant 25 fois supérieur à celui de la subvention proposée à la fondation PSG;

Considérant que pour des raisons budgétaires, la Ville a quadruplé en juillet 2012 le coût de location des équipements sportifs proposé aux petites associations sportives ;

Considérant qu'en période de crise sociale et économique, le budget de la Ville –fonctionnement comme investissement- doit être résolument réorienté vers le soutien au sport pour toutes et tous ;

Aussi, Sylvain GAREL et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, proposent **d'amender la délibération comme suit :**

- **450 000 euros sont ôtés aux subventions de fonctionnement du Budget Primitif 2014 afin de renoncer au versement d'une subvention à la fondation PSG.**

Social / Société

Vœu relatif à l'ouverture dominicale illégale de commerces à Paris

déposé par Danielle Fournier et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que le repos dominical est un acquis datant de 1906 et jamais remis en cause par aucun des partis de gauche depuis cette date,

Considérant que le nombre de commerces ouverts le dimanche de façon légale ou non atteint un cinquième de l'ensemble, ce qui est déjà plus que nécessaire,

Considérant les propos d'Anne Hidalgo se proposant de revoir la carte des zones touristiques et l'inquiétude des salariés des secteurs qui pourraient être impactés par une extension de ces zones,

Considérant la renégociation à venir du texte de loi encadrant les ouvertures dominicales et l'annonce d'un passage de cinq à douze jours d'ouvertures dominicales annuelles autorisées,

Considérant l'impunité dont semble bénéficier l'ensemble du périmètre du secteur Bercy-Saint-Emilion dont bon nombres d'enseignes ouvrent tous les dimanches sans droit ni titre, ainsi que les cas isolés fort nombreux dans Paris,

Rappelant que le travail dominical n'est pas souvent un travail choisi mais un travail imposé qu'il est difficile de refuser dans un contexte de crise et que la possibilité de consommer à toute heure n'est pas une liberté individuelle mais une forme d'assujettissement aux biens de consommation,

Rappelant que la démonstration de l'intérêt économique en solde net de création d'emplois dans une zone définie doit précéder l'autorisation d'ouverture

Aussi, sur proposition de Danielle Fournier et des élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **soit réaffirmé la volonté de mettre fin aux ouvertures illicites et demandé aux autorités compétente de faire respecter la législation**
- **soit réaffirmé les principes actés en 2010 conditionnant l'examen de toute demande de nouvelles zones touristiques ou de PUCE.**

Délibérations DASCO 79-G ; DASCO 197 ; DASCO 199 ; DASCO 200 ; DJS 492

Amendement relatif à l'équité de la baisse des tarifs

engendrée par le bouclier social

***déposé par Sylvain GAREL, Yves CONTASSOT et les élu/es
du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparenté/es***

Considérant le bouclier social récemment mis en place par le Maire de Paris pour face à la période de crise économique et sociale subie par les Parisien/nes ;

Considérant que ce bouclier social se traduit à partir du 1^{er} janvier 2014 par une baisse univoque de 2% de l'ensemble des tarifs concernant la restauration scolaire et d'internat des écoles maternelles et élémentaires, des collèges publics et des lycées municipaux, des écoles d'art (DASCO-79G, DASCO 199, DASCO 200), les activités périscolaires (DASCO 197), les écoles municipales des sports (DJS 492) ;

Considérant que les tarifs de ces activités sont modulés en fonction des nouvelles grilles de tarifs en huit tranches récemment adoptées par le Conseil de Paris, ce qui permet d'ajuster les tarifs en fonction du nombre d'enfants et des conditions de ressources des familles bénéficiaires ;

Considérant que la baisse univoque de 2% appliquée à l'ensemble des tarifs aboutit à avantager largement les ménages les plus favorisés, et beaucoup moins les ménages peu argentés. Par exemple le prix d'une journée Ecole municipale des sports (EMS) avec hébergement passera d'1,95 à 1,91 euros (-4 centimes d'euros) pour la première tranche de quotient familial et de 33 à 32,34 (-66 centimes d'euros) pour la huitième tranche ;

Considérant que le bouclier social devrait s'appliquer prioritairement aux ménages les plus fragiles et non l'inverse ;

Aussi, sur proposition de Sylvain GAREL, Yves CONTASSOT et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparenté/es, les délibérations DASCO 79-G ; DASCO 197 ; DASCO 199 ; DASCO 200 et DJS 492 sont amendées de sorte que la baisse réelle des tarifs se fasse en valeur réelle et non en valeur relative, et qu'ainsi les premiers quotients familiaux bénéficient toujours d'une baisse au moins identique (en valeur absolue) à celle des derniers quotients.

Par exemple : Dasco199 – Le projet de délibéré est amendé comme suit :

Délibère :

Article 1 : Les tranches de quotient familial, mentionnés à l'article 4 de la délibération 2010 DASCO 04 susvisée, sont reconduites, **avec une baisse du prix de chaque repas de 0,05€.**

Article 2 : A compter du 1er janvier 2014, les tarifs de restauration scolaire enfants des écoles maternelles, élémentaires et des lycées municipaux, pour les caisses des écoles des 20 arrondissements, sont fixés comme suit :

Tranche 1 – prix par repas : **0,09** euro

Tranche 2 – prix par repas : **0,82** euro

Tranche 3 – prix par repas : **1,60** euro
Tranche 4 – prix par repas : 2,28 euros
Tranche 5 – prix par repas : **3,64** euros
Tranche 6 – prix par repas : **4,65** euros
Tranche 7 – prix par repas : **4,94** euros
Tranche 8 – prix par repas : **5,15** euros

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013

Vœu relatif à l'insertion des populations Roms

Rattaché au projet de délibération 2013 DGRI 91

déposé par Fabienne GIBOUDEAUX, René DUTREY et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant la migration intra-européenne de populations en grande précarité, qui génère un certain nombre de problèmes auxquels la Ville se doit d'apporter des réponses constructives;

Considérant que si rien n'est fait pour faciliter l'insertion de ces populations dans la société, les phénomènes de décrochage déjà observés chez les plus jeunes, d'addictions, de prostitution ou les pratiques maffieuses n'iront que grandissant et la grande précarité ne fera que s'aggraver ;

Considérant qu'un plan de résorption des bidonvilles est à l'étude, avec sur un temps court la mise à l'abri des personnes et sur un temps plus long un réel plan d'insertion des populations ;

Considérant l'adhésion de la Ville de Paris à une plate-forme d'échanges entre villes, ce qui est une action nécessaire mais insuffisante : il faut aller plus loin et mettre en place des projets expérimentaux d'insertion des populations ;

Considérant qu'à partir du 1er janvier 2014, les mesures transitoires privant les Roms de travailler en France vont être levées et l'accès à l'emploi leur sera donc possible ;

Considérant le rapport parlementaire sur l'intégration des populations Roms, dont la synthèse indique la nécessité de mobiliser les fonds européens disponibles pour lancer des initiatives au niveau local ;

Aussi, sur proposition de Fabienne GIBOUDEAUX, René DUTREY et des élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville mobilise les fonds européens dans les plus brefs délais pour mettre en place des projets d'insertion par l'économique dès 2014, avec formations professionnelles validées en fin de cursus.**

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013

Amendement à la délibération DFPE 415 :

concernant l'ensemble immobilier 10 rue de Belleville, 18 bis au 26 rue Dénoyez (20^{ème})

déposé par Fabienne GIBOUDEAUX et les élu/es du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Considérant qu'il est indispensable de construire un nouvel équipement pour la petite enfance dans le quartier du Bas Belleville.

Considérant que le projet de construction prévu du 18bis au 26 rue Dénoyez prévoit la démolition de 4 petits bâtiments hébergeant des activités artistiques.

Considérant que ces associations, qui bénéficient d'une convention d'occupation précaire avec la Ville de Paris, exercent des activités artistiques et pédagogiques depuis de nombreuses années dans le quartier du Bas Belleville.

Considérant que ces collectifs ont des activités ouvertes au public et participent pleinement à l'animation de ce quartier notamment pendant les journées « portes ouvertes » des artistes de Belleville.

Considérant que ces activités donnent un accès direct à la culture pour les habitantes et habitants de ce quartier classé « politique de la ville ».

Considérant que la délibération ne fait pas état de l'activité de ces associations ni de leur devenir,

Aussi, Fabienne GIBOUDEAUX et les élu/es du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés proposent d'amender la délibération 2013 DFPE 415 :

- **ajouter à la fin du 2^{ème} paragraphe de l'exposé des motifs : « Les associations artistiques présentes dans les bâtiments du 18bis au 22 bis rue Dénoyez jouent un rôle important depuis de nombreuses années dans l'animation et l'identité culturelle du quartier du Bas Belleville. Des propositions de relocalisation de leurs activités leur seront faites par la Ville de Paris via la CALASS ou dans le patrimoine intercalaire de la Ville prioritairement sur ce quartier. »**

Environnement

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013

Vœu relatif à la nécessaire analyse du cycle de vie pour le matériel

acheté par la Ville de Paris

Rattaché au projet de délibération DVD 70

déposé par Yves CONTASSOT, Denis BAUPIN et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que l'exposé des motifs du projet de délibération DVD 70 mentionne des impacts environnementaux liés à cette consultation ;

Considérant que, dans le cadre des consultations pour la fourniture de matériel, les informations transmises aux Conseillères et aux Conseillers de Paris relatives au mode de production industriel sont clairement insuffisantes et ne leur permettent pas d'exercer un choix prenant en considération un certain nombre de paramètres ;

Considérant qu'il est possible d'évaluer l'impact d'un produit industriel par l'analyse du cycle de vie du produit : notamment en termes de consommation d'énergie pour la production, de transport des matériaux, de durée de vie ou encore de gestion de la fin de vie du produit ;

Considérant qu'il existe des organismes permettant la certification des produits dont le cycle de vie répond à un cahier des charges de qualité environnementale ;

Aussi, sur proposition d'Yves CONTASSOT, Denis BAUPIN et des élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que :

L'analyse du cycle de vie des produits faisant l'objet d'une consultation soit incluse dans les annexes aux délibérations afin d'informer complètement les conseillers de Paris des conséquences de leurs décisions.

**Vœu relatif à l'interdiction d'achat de poissons pêchés dans
les eaux profondes**

*déposé par René DUTREY, Jacques BOUTAULT et les élu/es du groupe Europe Ecologie
– Les Verts et Apparentés*

Considérant que les 3/4 de la planète sont occupés par les mers et océans et que la vie qui s'y développe est très riche en terme de biodiversité, y compris dans les eaux profondes.

Considérant que les scientifiques découvrent une nouvelle espèce animale environ toutes les deux semaines dans ces eaux profondes et que de nouveaux écosystèmes inconnus à l'heure actuelle sont à étudier.

Considérant que la méthode de pêche appelée le « chalutage profond » met en danger cette biodiversité par la pratique très destructrice de lestage d'un filet géant décapant les fonds marins pendant plusieurs heures et capturant ainsi toutes les espèces sans distinction.

Considérant que certaines espèces de poissons ont vu leur population baisser de 90% en 15 ans.

Considérant que cette pratique est 3000 fois plus impactante au sol que d'autres activités humaines de surfaces, y compris l'extraction de gaz ou de pétrole.

Considérant que pour cette pêche qui ne cible que quelques espèces de poissons commercialisés (dont les lingue bleue, sabre noir et grenadier) une centaine d'autres espèces sont rejetées par-dessus bord.

Considérant que ces trois espèces de poissons ne représentent que 1% des captures de poissons en France et que l'AFSSA les déconseille aux femmes enceintes et aux enfants.

Considérant que le chalutage profond n'est pas rentable malgré les subventions publiques allouées à cette activité.

Considérant que la Commission européenne a proposé en 2012 la suppression de cette méthode de pêche en eaux profondes en Europe mais que la Commission pêche du Parlement européen ne proposera que de mieux cibler les zones de pêche et de restreindre les zones à celles existantes.

Considérant l'ampleur de la mobilisation citoyenne sur ce sujet, avec plus de 700 000 personnes ayant signées la pétition demandant l'interdiction du chalutage en eaux profondes.

Considérant l'engagement de la Caisse des écoles du 2^e arrondissement dans une démarche de pêche responsable certifiée par le label MSC (Marine Stewardship Council) et son choix de ne plus servir de hoki qui figure sur la liste rouge des poissons à éviter éditée par l'ONG Greenpeace.

Considérant que la ville de Paris s'est engagée à travers son Plan d'alimentation durable à introduire dans sa restauration collective des poissons respectant le label Marine Stewardship Council - Pêche Durable.

Aussi, sur proposition de René DUTREY, Jacques BOUTAULT et des élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que :

La ville de Paris s'engage à ne pas acheter de poissons pêchés en eaux profondes pour sa restauration collective municipale et départementale.

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013

Vœu relatif à la préservation d'un espace en jardin partagé

dans le jardin des Rosiers Joseph Migneret

rattaché au projet de délibération DEVE 192

déposé par Jacques BOUTAULT et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que la nouvelle tranche du jardin des Rosiers Joseph Migneret est en voie d'achèvement,

Considérant que Madame Bertinotti s'était engagée à y réserver un espace pour un jardin partagé

Considérant le succès remporté par le jardin du clos des Blancs manteaux

Considérant que l'association des jardiniers du 4eme a parfaitement rempli sa mission Tant en terme d'entretien des lieux qu'en terme d'animation et d'accueil

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **soit attribué un espace dans le jardin des Rosiers Joseph Migneret à l'association des jardiniers du 4eme afin de leur permettre d'accueillir de nouveaux adhérent-e-s.**

Déplacements

Vœu relatif au maintien du statut piétonnier des voies

du bois de Vincennes pendant toute l'année

Déposé par Christophe Najdovski et les élu/es du groupe EELVA

Considérant la Charte d'aménagement durable du bois de Vincennes, qui garantit au bois sa vocation d'espace naturel de promenade publique et d'espace de loisirs de pleins air ;

Considérant que l'objectif de cette Charte est « la diminution de la pression automobile qui morcelle le bois » ;

Considérant qu'à l'entrée du bois de Vincennes, depuis le milieu du mois de novembre, de nombreuses voies habituellement piétonnes ont été ouvertes à la circulation automobiles pour plusieurs semaines ;

Considérant que ces voies ont été rouvertes au prétexte de spectacles de cirque à proximité, pelouse de Reuilly ;

Considérant que pas moins de quatre solutions de desserte en transports en commun existent pour cet endroit : Tram T3 neuf, navettes vélo depuis Nation, ligne 8 du métro, ligne de bus 87 renforcée ;

Considérant que le résultat de cette ouverture à la circulation entraîne comme chaque année stationnement sauvage sur les pelouses et conflits d'usages liés à la surfréquentation ;

Considérant qu'un vœu sur le même sujet avait été déposé et adopté par le conseil d'arrondissement et le conseil de Paris, à la même époque, il y a un an ;

Sur proposition de Christophe Najdovski et des élu-e-s du groupe Europe Ecologie Les Verts et apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris assure avec une meilleure efficacité la préservation du bois, en maintenant le statut piétonnier des voies du bois de Vincennes suivantes : route de ceinture du lac Daumesnil de l'avenue Daumesnil à la route Dom-Pérignon, route Dom-Pérignon, route de la Plaine de l'avenue de Gravelle à la route Dom-Pérignon, route de Reuilly.**

Vœu pour une amélioration des fréquences des lignes de bus et pour le rétablissement des fréquences de la ligne de bus 26

déposé par Christophe NAJDOVSKI et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant l'attente des Parisiens pour l'amélioration de l'offre et de la qualité des transports collectifs proposés ;

Considérant la volonté affichée par la Ville de Paris de poursuivre son effort pour que soient développés encore davantage les différents types de transport collectifs (métro, tramway, bus) ;

Considérant l'importance des liaisons par bus pour proposer à Paris une offre de transport collectif de qualité, performante et adaptée et contribuer ainsi à un maillage fin du territoire parisien ;

Considérant les problèmes constatés et déplorés par un nombre grandissant d'usagers sur des lignes telles que :

- ligne 76 (Louvre-Rivoli – Bagnolet)
- ligne 69 (Champs de Mars – Gambetta)
- ligne 96 (Gare Montparnasse – Porte des Lilas)
- ligne 87 (Champs de Mars – Porte de Reuilly)
- ligne 30 (Trocadéro – Gare de l'Est)
- ligne 65 (Gare de Lyon – Porte de la Chapelle)
- ligne 56 (Porte de Clignancourt – Château de Vincennes)
- ligne 61 (Gare d'Austerlitz – Eglise de Pantin)

qui pour des raisons différentes (à savoir selon les cas : taux de charges trop important sur certaines portions, vétusté du matériel et nombre insuffisant de navettes, difficultés chroniques sur les itinéraires empruntés, manque de bornes d'information voyageurs, passage en bus articulé, sites propres et couloirs de bus insuffisants, etc...) proposent une fréquence insuffisante aux heures de pointe ou de moindre affluence, et donc un service aux usagers qui n'est pas suffisant.

Considérant que dans le cas de la ligne 26 (Gare Saint Lazare – Nation), le passage à des bus articulés de plus grande capacité s'est accompagné de la diminution de la fréquence de passage des bus, ce qui dégrade le service, et va à l'encontre des objectifs de qualité des bus « Mobilien »

Considérant que cette situation n'est pas propice à encourager encore davantage les Parisiens à utiliser ce mode de transport ;

Considérant l'attente d'un véritable plan pour améliorer la fréquence sur les lignes de bus parisiennes, et notamment les lignes susnommées ;

Aussi, sur proposition de Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **qu'un plan d'amélioration de l'offre et de la fréquence des bus à Paris soit engagé dans les meilleurs délais ;**
- **et que la fréquence des bus de la ligne 26 soit rétablie dans les meilleurs délais, pour retrouver une qualité de service digne d'une ligne « Mobilien ».**

Vœu relatif au stationnement en voirie des deux roues motorisés à Paris

déposé par Christophe NAJDOVSKI, Denis BAUPIN et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant le développement important du nombre de véhicules deux roues motorisés à Paris ces dernières années ;

Considérant la gêne que peut occasionner le stationnement de deux roues motorisés sur certains trottoirs, gênant considérablement la circulation des piétons ;

Considérant les demandes portées par certains d'autoriser le stationnement des deux roues motorisés sur les trottoirs, proposition qui ne semble pas opportune tant la gêne occasionnée par ce stationnement est avérée et en raison également de la faible largeur de nombreux trottoirs parisiens ;

Considérant la nécessité de poursuivre la réflexion engagée par la « Charte de bonnes pratiques des deux roues motorisés » de mars 2007 en veillant à offrir aux usagers des deux roues motorisés un stationnement sur chaussée et en ouvrage afin de protéger la sécurité et le confort des piétons sur les trottoirs ;

Aussi, sur proposition de Christophe NAJDOVSKI, Denis BAUPIN et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, proposent **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- soit engagée sans tarder la création de places de stationnement dédiées au véhicules deux roues motorisés exclusivement sur chaussée ;

-et que soit favorisé le stationnement des deux roues motorisés en ouvrage, notamment par une politique tarifaire plus incitative.

Aménagement

Vœu relatif au développement des activités nautiques à Paris

*déposé par Christophe NAJDOVSKI, Danielle FOURNIER et les élu/es
du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparenté/es*

Considérant que le triathlon de Paris, organisé depuis 2007, n'a pas eu lieu en juillet 2013, la Préfecture de Police n'ayant pas donné son accord pour des raisons de sécurité après consultation de l'Agence régionale de santé (ARS) ;

Considérant que les éditions précédentes avaient rassemblé au total plus de 12 000 athlètes et n'avaient pas connu de difficulté particulière ;

Considérant qu'une course de natation, «la traversée de Paris à la nage», a aussi été annulée en septembre 2012 ;

Considérant que la qualité de l'eau de la Seine est difficile à évaluer, les contrôles étant assez peu nombreux et soumis à l'aléa météorologique ;

Considérant la nécessité de développer le trafic fluvial sur la Seine, mais aussi d'assurer la multiplicité des usages du fleuve ;

Considérant que d'autres événements, comme le Nautic SUP Paris Crossing, une course en paddle sur la Seine à Paris, ou la Traversée de Paris, une « randonnée » en aviron, se tiennent chaque année avec succès;

Considérant que la reconquête des berges de Seine déjà effective rive gauche est un appui important pour développer la pratique des sports nautiques à Paris;

Considérant la nécessité de poursuivre à l'avenir la reconquête des berges de Seine, en rive droite;

Considérant qu'il existe aussi une base nautique au bassin de la Villette (19^e) qui accueille toute l'année –et notamment pendant Paris Plages- avirons, canoës à deux places et kayaks individuels ;

Considérant la difficulté à pratiquer du sport à Paris, notamment au vu de la surexploitation des 38 piscines parisiennes ;

Aussi, sur proposition de Christophe NAJDOVSKI, Danielle FOURNIER et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparenté/es, le Conseil de Paris décide de :

-développer la pratique des activités nautiques sur la Seine (canoë, kayak, paddle...)

-expérimenter la baignade ponctuelle et le développement d'activités nautiques dans le bassin de la Villette

-demander au Préfet de Police de réexaminer le dossier du Triathlon de Paris pour l'édition 2014

BP 2014

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013

Vœu relatif à la nécessité de favoriser la production de logements

en réduisant la production de bureaux

déposé par Christophe NAJDOVSKI, Yves CONTASSOT et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que, selon l'étude réalisée par Immo G consulting, environ 7 millions de m² de bureaux sont aujourd'hui vides en Ile de France ;

Considérant qu'à Paris, le stock de bureaux vides est estimé à 1,6 millions de m², dont 700 000 immédiatement disponibles ;

Considérant qu'en 10 ans, près de 12 millions de m² d'immobilier tertiaire ont été créés en Ile de France, alors que les besoins étaient 2 à 3 fois moindres ;

Considérant qu'a contrario, entre 2002 et 2012, 420 000 logements ont été construits alors que les besoins étaient deux fois supérieurs ;

Considérant que cette inadéquation entre demande et offre des bureaux et demande et offre de logements, au profit des bureaux, se traduit par une hausse exponentielle des prix des logements et par une baisse des prix des bureaux ;

Considérant que, de 2002 à 2012, les loyers des logements parisiens ont augmenté de près de 50 % et les prix à la vente de 150 % ;

Considérant que la crise du logement qui constitue, avec la crise de l'emploi, le principal fléau social de la société française, est ainsi alimentée par des politiques urbanistiques inconséquentes qui favorisent le développement du bureau ;

Considérant que dans ce contexte, il convient de prendre toutes les mesures permettant de limiter la construction de bureaux et d'augmenter la production de logements ;

Considérant que le PLU de Paris, adopté par le Conseil de Paris en 2006, sans les voix des élus écologistes, a mis au même niveau, dans la Zone Urbaine Générale, COS bureaux et COS logements, alors qu'auparavant le logement était prioritaire avec un COS de 3, quand le COS bureaux était majoritairement limité à 1 ;

Considérant que, dans les opérations d'aménagement, la part des bureaux demeurent trop importantes au regard des besoins parisiens et franciliens.

Considérant que le SDRIF préconise pour Paris la réalisation de 2,5 logements pour un emploi, soit, en 75 m² pour un logement et 20 m² de bureaux pour un emploi, 9,4 m² d'habitation pour 1 m² de bureaux ;

Considérant que ce ratio est loin d'être respecté actuellement puisque, depuis 2006, les permis de construire délivrés par Paris autorisent en moyenne 5,5 m² d'habitation pour 1 m² de locaux d'activités ;

Considérant que l'évolution de la répartition bureaux/logements a un impact sur les rentrées fiscales et de ce fait sur l'élaboration des futurs budgets municipaux.

Aussi, sur proposition de Christophe NAJDOVSKI Yves CONTASSOT, et des élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **La mairie de Paris statue sur un moratoire relatif à la construction de bureaux dans le diffus.**
- **La mairie de Paris renonce à ses projets de tours de bureaux (comme celui de la Tour Triangle qui comprend 96 % de bureaux), qu'ils soient situés dans le diffus ou dans des opérations d'aménagement, de façon à ne pas renforcer massivement le stock de bureaux vides ;**
- **La mairie de Paris s'engage à mettre en œuvre le processus d'une révision du PLU, afin d'élaborer une nouvelle réglementation davantage axée sur la production de logements, en cohérence avec les besoins constatés tant au niveau parisien que métropolitain et régional.**

Vœu relatif au devenir de la salle de l'ancien cinéma appelé Grand Ecran Italie

déposé par Yves CONTASSOT et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que le Grand Ecran Italie est l'aboutissement d'un projet d'urbanisme à vocation culturelle de la municipalité parisienne dans le but de redynamiser le secteur Gobelins-Italie autour d'un pôle consacrée à l'audiovisuel et au-delà.

Considérant que le cahier des charges voté par le Conseil de Paris imposait des obligations de programmation telles que des « festivals à thème, nuits du cinéma » appréciées du public, ou encore des « congrès, conventions, manifestations, assemblées générales de sociétés... ».

Considérant que le Conseil de Paris avait fait de cette salle le support d'une mission de service public culturel interrompue illégalement, sans aucune consultation des élus sur la suppression.

Considérant que de par sa conception, le lieu a une capacité d'accueil de plus de 650 places, une scène de 300 m², une fosse pouvant accueillir un orchestre, un vaste monte-charge relié directement au parking du centre commercial adjacent ; il nous semble évident que ce lieu unique pourrait remplir les missions pour lequel il avait été initialement conçu :

- retransmission d'évènements lyriques ou musicaux
- accueils de spectacles vivants, patrimoniaux ou non
- projections cinématographiques ...

Considérant le vœu de juillet dernier déposé par Danielle Fournier et adopté par notre Conseil rappelant l'importance de la sauvegarde d'une salle que d'aucuns disaient déjà promise à la découpe pour la construction de boutiques dont des permis de construire ont d'ores et déjà été demandés. Il existe donc une urgence pour notre assemblée à statuer.

Considérant que le projet d'y créer un multiplexe cinématographique a été abandonné,

Considérant que le seul projet connu à ce jour consiste à y créer une salle dédiée principalement mais non exclusivement à l'art lyrique,

Considérant que le projet semble bloqué pour des raisons de spéculation immobilière de la part d'une foncière qui s'est portée acquéreur mais sans projet d'aucune sorte,

Aussi, sur proposition de Yves CONTASSOT et des élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **lors de la révision prochaine du PLU, soit constituée une réserve pour équipement culturel en ce lieu**
- **toute opération visant une éventuelle extension du centre commercial Italie 2 soit subordonnée au dénouement de ce dossier**

- **le Maire de Paris intervienne personnellement auprès de Jérôme Seydoux pour qu'il trouve une solution permettant de sortir du blocage actuel.**
- **la ville étudie la possibilité d'acheter à titre conservatoire le lieu afin d'éviter toute utilisation non conforme à la vocation culturelle du lieu. A la suite de cette opération la ville pourrait céder le lieu à un opérateur disposant d'un projet réel ou le louer sous forme d'un bail emphytéotique.**

Mémoire

Vœu relatif à la mise en place d'une clause de transparence

*déposé par Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et les élu/es du groupe Europe Ecologie
– Les Verts et Apparentés*

Considérant l'appel lancé en mai 2013 par le CRAN (Conseil Représentatif des Associations Noires) et l'ECCAR (Coalition européenne des villes contre le racisme, initiative placée sous l'égide de l'Unesco) aux villes d'Europe pour les inviter à adopter pour leurs marchés publics la clause de transparence, clause qui permettrait d'obliger les entreprises voulant obtenir des aides ou des marchés publics à ouvrir leurs archives et à révéler si, hier ou aujourd'hui, elles ont tiré profit en quelque façon de crimes contre l'humanité, qu'il s'agisse de la traite négrière, de la Shoah ou de tout autre crime contre l'humanité ayant eu lieu.

Considérant l'engagement de plusieurs municipalités pour la mise en place prochaine de cette mesure, comme Toulouse, Bègles et notamment la commune de Sainte-Anne (Martinique) qui a adopté une délibération le 8 novembre dernier obligeant désormais les entreprises privées désirant répondre à un appel d'offre à « dire si oui ou non ils ont un lien de filiation avec une personne qui a participé à la traite négrière ou à l'esclavage »;

Considérant le caractère exemplaire qu'aurait l'adoption d'une telle clause par la Ville de Paris ;

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et des élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, le **Conseil de Paris émet le vœu que soit étudiée la mise en place d'une clause de transparence pour tout marché, accord-cadre ou aide publique imposant aux candidats de fournir une déclaration sur l'honneur précisant si leur entreprise, leurs filiales ou tout autre groupement auquel ils sont liés, ont tiré profit par le passé, de manière directe ou indirecte, de crimes contre l'humanité, et des crimes définis dans les articles 211-1, 211-2, 212-1, 212-2, 212-3 du code pénal.**

Conseil de Paris des 16 ,17 et 18 décembre 2013

Vœu relatif à la libération de Paris

déposé par Yves CONTASSOT et les élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que l'année 2014 marquera le 70^{ème} anniversaire de la libération de Paris,

Considérant que cette libération a été le fruit des Parisiennes et des Parisiens qui se sont mobilisés contre l'occupant,

Considérant le rôle essentiel joué par le COMAC dans la préparation et l'organisation de cette libération,

Considérant qu'il est indispensable que l'histoire ne soit pas déformée à ce propos,

Considérant le devoir de mémoire vis-à-vis de celles et ceux qui ont su faire preuve de courage au péril de leur vie pour la liberté,

Considérant le rôle joué par le COMAC au sein du Conseil national de la résistance et de son impact sur les grandes lois qui ont suivi la fin de la seconde guerre mondiale,

Aussi Yves CONTASSOT et des élu/es du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, émettent le vœu qu'à l'occasion des célébrations du 70^{ème} anniversaire de la libération de Paris,

- **un colloque soit organisé au sein de l'Hôtel de Ville sur le rôle du COMAC dans la libération de Paris et au sein du CNR,**
- **une stèle commémorative détaillant les principaux titres et actions de Maurice Kriegel-Valrimont soit érigée dans le square Maurice Kriegel-Valrimont**